

"It is matter of history that Upper Canada, whatever her undeveloped resources may have been, was in a condition of great financial embarrassment in 1841 and it is not too much to say that she was rescued from a calamitous crisis by the union with Lower Canada."

It was stated in the life of Lord Sydenham, pp. 133-4, upon the authority of the Parliamentary papers of 1840, that:

"In the summer of 1839, Upper Canada was on the eve of bankruptcy, with an annual revenue of not more than £78,000. The charge for the interest of its debt was £65,000, and the permanent expense of its Government £55,000 more, leaving an annual deficiency of £42,000 while the want of a seaport deprived it of the power of increasing its revenue in the usual and least onerous way by the imposition of duties * * * and the ruinous expedient which had been adopted of late of paying the interest of the public debt out of fresh loans could no longer be repeated."³

The Imperial Government, to help Upper Canada out of the "condition in which it was impossible to continue", brought about the union of Upper Canada and Lower Canada.

And again, Lord Sydenham in his letters of 20th November and 8th December, 1839, pp. 144, 150, says:

"The finances are more deranged than we believed even in England. The deficit £75,000 a year, more than equal to the income. All public works suspended. Emigration going on fast from the province. Every man's property worth only half what it was. The Union offered the only means of recruiting its finances by persuading Great Britain to help the Upper Canada Exchequer."

The foregoing extracts, to which others equally strong might easily be added, show how urgent the necessity was, from which the Union relieved the Upper Province.⁴

The true rule to have adopted was to give every one his due—we should not take from one man to give to another. That rule which prevailed between individuals should hold

«C'est maintenant un fait acquis à l'histoire que le Haut-Canada, quelles que fussent ses ressources non encore exploitées, se trouvait en 1841 dans de grands embarras financiers, et ce n'est pas trop dire que de prétendre que son union avec le Bas-Canada, l'a sauvé d'une crise qui aurait eu les proportions d'une calamité.»

On lit dans la vie de Lord Sydenham, pages 133-134, sous l'autorité des documents parlementaires de 1840:

«Dans l'été de 1839, le Haut-Canada était à la veille de la banqueroute avec un revenu annuel de pas plus de £78,000. L'intérêt de la dette se montait à £65,000 et les dépenses ordinaires de son gouvernement atteignaient £55,000, laissant ainsi un déficit annuel de £42,000, alors que l'absence d'un port de mer le privait de la facilité d'augmenter ses revenus par le moyen ordinaire et le moins onéreux de l'imposition de droits, ***** et il ne pouvait plus recourir à l'expédient ruineux récemment adopté, de payer l'intérêt de la dette publique au moyen de nouveaux emprunts.»³

Afin d'aider le Haut-Canada à se tirer d'une situation qui ne peut durer, le gouvernement impérial instaure l'union du Haut-Canada et du Bas-Canada.

Et Lord Sydenham, dans ses lettres du 20 novembre et du 8 décembre 1839, pages 144, 150 dit encore:

«Les finances sont encore plus délabrées que nous le croyions même en Angleterre. Le déficit annuel est déjà de £75,000 et excède le revenu. Tous les travaux publics sont suspendus. L'émigration de la province se poursuit nombreuse et rapide. La propriété est dépréciée de moitié. L'Union offre le seul moyen de rétablir ses finances, en ce qu'elle décidera l'Angleterre à aider le Haut-Canada à remplir son trésor vide.»

Ces extraits auxquels on pourrait en ajouter d'autres également forts, montrent combien était urgente pour le Haut-Canada la nécessité de se relever par l'Union.⁴

La vraie règle à suivre aurait dû être de donner à chacun son dû selon le principe qu'il ne sert à rien de déshabiller saint Pierre pour habiller saint Paul. Cette règle qui a cours

³ Report in the matter of the Division and Adjustment of the Debts and Assets of Upper Canada and Lower Canada, under the 142nd Section of the British North America Act, 1867. Opinion of the Arbitrator appointed by the Government of Quebec. p. 67

⁴ Ibid. p. 68

³ Rapport sur la question du partage et de la répartition de l'actif et du passif du Haut-Canada et du Bas-Canada, sous l'autorité de la 142^e section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867. Opinion et jugement de l'arbitre nommé par le gouvernement de Québec. Québec, 1870. p. 15

⁴ Ibid. p. 15